



NOTE DE SYNTHÈSE JOINTE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET BUDGET PRIMITIF 2023

1- Compte administratif 2022

En 2022, le compte administratif présente un déficit en fonctionnement (- 21 163,68 €) et un déficit en investissement (-16 139,55 €). Les résultats déficitaires en fonctionnement et en investissement sont comblés par des reports excédentaires.

Le déficit en fonctionnement plus élevé que d'habitude s'explique par des dépenses exceptionnelles liées à la procédure de modification du SCoT notamment en matière d'annonces légales au compte 6231, mais aussi par le paiement de factures 2021 reçues en fin d'année et payées en 2022.

2- Budget primitif 2023

Le budget 2023 est construit sur un double enjeu : il s'agira de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT et d'anticiper les besoins futurs notamment en matière d'évolution de celui-ci.

A ce titre, les perspectives financières concernent les actions suivantes :

- Poursuite de la mission engagée en collaboration avec le CAUE pour la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale et paysagère. Le syndicat mixte BUCOPA poursuivra son partenariat avec le CAUE en 2023 avec l'élaboration d'un programme de travail dans le prolongement de celui entamé en 2020. Coût global maximal de la convention 8 500 € TTC (Compte 2031 - investissement),
- Accueil d'un alternant à partir de septembre 2023 : environ 6 000 € (compte 6417 – fonctionnement)
- Organisation d'un séminaire (à l'automne 2023) sur les enjeux futurs du territoire pour un coût estimé à 3 500 € HT (compte 6185 – fonctionnement)
- Finalisation de la procédure d'évaluation du SCoT dont le montant s'élève à 13 100 € (compte 202 – investissement).

Ces actions spécifiques s'ajoutent aux dépenses de fonctionnement courantes du syndicat et sont retracées dans le budget primitif 2023.

Pour résorber le déficit structurel annuel de 10 000 € en moyenne chaque année, pour assurer les missions indiquées ci-dessus, et pour anticiper la future évolution du SCoT imposée par la loi, les recettes inscrites au BP 2023 intègrent une contribution portée à 1,30 € soit une augmentation de 0,30 €. Cette décision d'augmenter le budget du syndicat mixte a été prise par l'assemblée délibérante lors de la précédente séance consacrée au débat

des orientations budgétaires le 6 février 2023. Il s'agit de la première augmentation depuis 2014, date à laquelle la contribution était passée de 0,80 € à 1 €.

Ces recettes supplémentaires permettent d'assurer un budget équilibré et de constituer des réserves financières en fonctionnement et en investissement avec un virement de 5 000 € de la section de fonctionnement (023) vers la section d'investissement (021), pour anticiper les besoins d'évolution du SCoT à partir de 2024.